



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Versailles, le - 8 OCT. 2013

Préfecture
Direction de la Réglementation et des élections
Bureau des élections

Affaire suivie par : Vanessa BRIDET
☎ : 01 39 49 73 82
✉ : vanessa.bridet@yvelines.gouv.fr

Le préfet des Yvelines

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

Objet : élections municipales des 23 et 30 mars 2013 – décret de convocation des électeurs

Pièce Jointe : 1 affiche

Dans la perspective des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, vous voudrez bien trouver, ci-joint, copie du décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 portant convocation des électeurs pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires.

Ce document devra être imprimé sur papier blanc au format A3 et apposé sans délai sur tous les emplacements d'affichage administratif de votre commune.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation

En copie à :
- Messieurs les sous-préfets

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Philippe CASTANET